



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 014 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 26 septembre 2006

—
Président

M. Norman Doyle

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mardi 26 septembre 2006

•(0905)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. William Farrell): Chers membres du comité, je constate que nous avons le quorum.

Pour commencer, nous allons procéder à l'élection du président.

Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Monsieur Devolin.

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Je propose Norm Doyle.

Le greffier: Avez-vous d'autres propositions à nous soumettre?

Je déclare la période de propositions terminée.

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare M. Doyle dûment élu président du comité.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Il convient maintenant d'élire les deux vice-présidents. Le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle.

Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Je me porte candidat.

Le greffier: M. Telegdi se porte candidat.

D'autres propositions?

Madame Deschamps.

[Français]

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): J'aimerais proposer Mme Folco.

[Traduction]

Le greffier: Mme Deschamps propose que Raymonde Folco assume aussi la vice-présidence.

Avez-vous d'autres propositions à nous soumettre?

Étant donné que plus d'un candidat a été proposé, en vertu de l'article 106 du Règlement, je suis autorisé à présider à l'élection du vice-président par scrutin secret. Avant de procéder, je vais vous expliquer brièvement comment l'élection va se dérouler.

La période de propositions étant terminée, mon collègue, Jacques Lahaie, greffier à la procédure à la Chambre des communes, et moi-même, nous tiendrons de chaque côté de la table, où nous vous remettrons les bulletins de vote. Une fois que vous aurez fait votre choix et déposé tous les bulletins dans la boîte sur la table, je procéderai au comptage et annoncerai le nom du candidat retenu. Si aucun membre ne reçoit la majorité des suffrages exprimés, il y aura un autre scrutin. Nous suivrons le même processus pour l'élection du deuxième vice-président.

Le greffier: Je déclare Andrew Telegdi dûment élu premier vice-président du comité.

Des voix: Bravo!

•(0910)

Le greffier: Nous allons maintenant procéder à l'élection du deuxième vice-président. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Madame Deschamps.

[Français]

Mme Johanne Deschamps: Je propose Meili Faille.

[Traduction]

Le greffier: D'autres propositions?

Je déclare la période de propositions terminée.

Je déclare Mme Faille dûment élue deuxième vice-président du comité in absentia.

J'invite maintenant M. Doyle à venir prendre place au fauteuil.

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Ne doit-elle pas être présente pour accepter cette nomination?

Le greffier: Non.

Le président (M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC)): Je vous remercie beaucoup de me permettre de présider le comité de nouveau. Je suis impatient de travailler avec vous, et je vous remercie de votre collaboration au cours de la dernière session. Je sais que nous réaliserons bien d'autres progrès.

Normalement, après la séance d'organisation, nous suspendons nos travaux jusqu'à la semaine suivante. Mais aujourd'hui, les représentants de l'Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants sont en ville. Étant donné qu'ils viennent de loin, je pense qu'il serait bon de les entendre aujourd'hui. Je vous demanderais donc la permission de les accueillir ce matin.

Selon l'ordre du jour qui a été établi par le greffier, nous devons discuter des travaux du comité, c'est-à-dire du deuxième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure et du calendrier des prochaines réunions.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le président, lors de la dernière réunion, on a proposé quelques motions de procédure qui visaient les travaux réguliers du comité, notamment l'ordre établi pour poser des questions et la composition du comité directeur. Étant donné que le comité est reconstitué, n'est-il pas nécessaire de considérer ce genre de motions? J'aurais certaines motions à présenter à cet effet. Il semble que le comité soit reconstitué et commence de nouveaux travaux. Si c'est le cas, nous devons adopter quelques-unes des motions de procédure.

Le président: Voulez-vous dire une motion orale? Je pense que ce serait bien de procéder aux motions avant...

Le greffier vient de m'informer qu'un avis de 48 heures est requis pour apporter des changements à l'ordre des interventions du comité. Si vous donnez un préavis, monsieur Komarnicki, nous en prendrons bonne note et en discuterons à la prochaine réunion.

● (0915)

M. Ed Komarnicki: Je ne vais pas en faire tout un plat, mais c'est une motion de procédure et non une motion de fond, je pense donc qu'on peut l'examiner. Toutefois, rien ne nous empêche de le faire à la prochaine réunion.

Le président: Si vous voulez bien en donner avis; je propose maintenant que nous écoutions ce que les représentants de l'Alliance canadienne du secteur de l'établissement des immigrants ont à nous dire. Ensuite, nous nous concerterons sur la procédure à suivre.

Les témoins de l'Alliance sont-ils arrivés?

Nous allons interrompre la séance quelques minutes afin de leur donner le temps de s'installer.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.